



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Secrétariat général aux politiques publiques (SGAPP)

Bilan d'activités 2020

Le SGAPP coordonne les politiques publiques dans la région d'Île-de-France et concourt à leur mise en œuvre notamment en matière de transport, d'emploi, de logement et d'aménagement ainsi que de transition écologique. Il coordonne à la mise en œuvre du plan de relance.

Mettre en œuvre le plan de relance en Île-de-France



Engagé à la suite des annonces gouvernementales en septembre 2020, le déploiement du plan de relance en Île-de-France a connu une rapide et forte accélération au dernier trimestre 2020.

La mobilisation des services de l'État et de ses opérateurs a permis d'inciter les élus locaux comme les acteurs associatifs et économiques à avoir recours aux différents dispositifs et fonds d'aide prévus dans ce cadre.

Un comité régional et des comités départementaux ont été institués pour suivre la mise en œuvre du plan qui s'est traduite par l'attribution de 746 M€ en 2020 dans le cadre des dispositifs suivants :

- rénovation thermique des bâtiments publics (351 projets pour 613,5M€) ;
- dotation de soutien à l'investissement local (55,7M€) ;
- fonds de soutien au secteur industriel (60M€) ;
- fonds exceptionnel de soutien aux acteurs du réemploi et du recyclage (1,46M€) ;
- fonds de soutien aux librairies et maisons d'édition (5,25M€) et aux cinémas (10,2M€)

Les fonds industriels du plan de relance ont également été fortement mobilisés afin de répondre aux besoins des entreprises du territoire :

- le fonds industriel territorial a mobilisé 16,3 M€ en Île-de-France qui bénéficient à 32 lauréats ;
- le fonds de soutien à la filière aéronautique a pu accompagner 19 projets à hauteur de 14,4 M€ ;

- le fonds de soutien aux investissements de modernisation de la filière automobile a accompagné à 11 projets qui ont bénéficié de 10,6 M€ d'aides ;
- 5 projets lauréats des secteurs stratégiques définis dans le cadre du fonds résilience (santé, agroalimentaire, électronique, intrants essentiels de l'industrie) bénéficient d'ores et déjà de 19,6 M€.



Réunion du plan France Relance animée par Myriam Abassi, sous-préfète à la relance en Île-de-France et Pierre Antoine Molina, préfet, secrétaire général aux politiques publiques.

Aider les entreprises à faire face aux crises

Dans le contexte de la crise sanitaire de la COVID 19, la Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), propose différentes solutions pour soutenir les entreprises confrontées à des difficultés économiques.

Ainsi, plus de 400 000 demandes d'activité partielle ont été traitées par les services de l'État en Région Île-de-France pour un montant d'aide de près de 8 milliards d'euros.

Plus de 130

000 prêts garantis par l'État ont bénéficié à des entreprises franciliennes, ce qui représente un encours de plus de 47 M€.

Le montant des charges fiscales et sociales ayant bénéficié d'un report s'est élevé, pour les entreprises d'Île-de-France, à plus 4 milliards d'euros. 1,5 millions d'aides du fonds de solidarité ont été attribués aux entreprises franciliennes au titre de ce volet pour un montant de 3 milliards d'euros.

La DIRECCTE a également assuré une mission de médiation avec les assurances, les banques privées et la banque publique d'investissement pour permettre aux entreprises d'accéder plus facilement soit aux indemnités auxquelles elles ont le droit, soit au crédit.

Enfin, 82 entreprises ont bénéficié de 70,6 M€ d'aides au titre des différents fonds industriels mobilisés dans le cadre du plan de relance mis en œuvre à partir du mois de septembre (voir plan de relance).

Favoriser l'insertion des jeunes



En matière d'emploi, l'année 2020 a été principalement marquée par le déploiement en Île-de-France du plan « 1 jeune, 1 solution » lancé par le Gouvernement en juillet afin d'appuyer et de favoriser l'insertion des jeunes.

Le préfet de région a fortement mobilisé le Service public de l'emploi régional pour mettre en œuvre les mesures de ce plan dont les principales d'entre elles concernent les aides à l'embauche (38 422 aides accordées à la fin 2020), les aides à l'apprentissage (26 360 aides accordées à la fin de l'année 2020) et la Garantie jeunes (10 637 entrées en 2020).



Visite de Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France au salon Jeunes d'Avenir (sept.2020)

Dans le champ de la politique de la ville, une «mission ville » a été créée au 1er septembre 2020 au sein du Secrétariat général aux politiques publiques.

Elle assure un rôle d'animation, d'impulsion et d'appui dans la conduite de la politique de la ville au niveau régional notamment en matière d'emploi et d'éducation, à destination des habitants des quartiers de la politique de la ville en Île-de-France.

A ce titre, elle assure notamment le pilotage du dispositif des «Cordées de la réussite », des jumelages culturels, du plan de formation « valeurs de la république et laïcité » et du plan régional pour l'insertion de la jeunesse des quartiers prioritaires (PRIJ).



Salon Jeunes d'Avenir
(sept.2020)

Ce plan a connu en 2020 un déploiement important avec plus de **4000 jeunes qui ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé.**

Au regard de ces résultats positifs et de l'adhésion des acteurs de terrain à ce plan, il a été décidé de son extension en 2021 à 102 quartiers supplémentaires, ce qui porte le nombre de quartiers concernés à 197.

Par ailleurs, les services de l'État ont accompagné les territoires candidats au label « Cité éducative » et animé la coordination régionale entre les acteurs concernés (ANCT, DGESCO).

Soutenir l'investissement des collectivités territoriales



En 2020, plus de 140 M € ont été investis par l'État en Île-de-France pour soutenir l'investissement des collectivités territoriales.

Près de 130 M€ ont été mobilisés pour soutenir 394 projets d'investissement, à travers la mise en œuvre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Afin d'accompagner un effort massif et rapide de la relance de l'investissement du bloc communal, l'État a abondé la DSIL d'un milliard d'euros supplémentaires au niveau national afin de soutenir des projets d'investissement en matière de transition écologique, résilience sanitaire et patrimoine.

En Île-de-France, la «DSIL relance » mobilise, pour les années 2020 et 2021, 130 M€ supplémentaires, dont 55 M€ investis dès 2020 dans 111 projets (rénovation thermique ; aménagement d'espaces publics luttant contre les îlots de chaleur ; éclairage public ; restauration de monuments historiques, bâtiments culturels ou scolaires, églises ; financement d'équipements sanitaires).



Signature de l'accord cadre sur le futur CPER

En complément, 11 M€ ont été déployés en faveur des départements à travers la poursuite de la mise en œuvre de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), créée en 2019.

La DSID est destinée à soutenir les projets d'investissement des départements d'Île-de-France, dans un objectif global de cohésion des territoires. Au total, 7 projets ont été financés en 2020, à hauteur de 10,8 M€ de DSID (modernisation des collèges départementaux ; amélioration des services publics ; développement des mobilités).

Un engagement commun avec le Conseil régional d'Île-de-France

L'année 2020 a été marquée par un rythme élevé d'exécution du **Contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020 : 641M€ ont été engagés par l'Etat portant ainsi le taux d'engagement des crédits de l'Etat à près de 91 %.**

Parmi les opérations ayant mobilisé les engagements les plus importants en 2020, on dénombre dans le domaine des transports l'amélioration et la modernisation des RER, le prolongement du RER E (Eole) à l'ouest, le prolongement de la ligne 11 du métro à Rosny-Bois-Perrier, le tram-train Massy-Évry, les opérations de transports en commun en site propre, dont le TZen et les bus à haut niveau de service (BHNS).



Amélioration et modernisation dans le domaine des transports

En ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche, autre volet majeur du CPER, les engagements financiers les plus importants ont été la poursuite de la restructuration du site Lhomond, la restructuration du bâtiment A du campus de Saint-Denis de l'Université Paris 8, la restructuration des espaces de la faculté de médecine de l'Université Paris Est Créteil ou encore la restructuration de l'École nationale vétérinaire d'Alfort à Maisons-Alfort.

Parallèlement, l'État et la Région ont préparé l'avenir en finalisant en décembre un ambitieux accord-cadre sur le futur CPER 2021-2027 qui fixe les engagements globaux de l'État et de la Région par volet thématique.

Protéger les usagers des transports face à la crise sanitaire et développer l'offre de mobilités



Les transports et la mobilité des Franciliens ont été fortement bouleversés en 2020.

Dès le début de la crise sanitaire, les services de l'État ont conduit un travail en étroite collaboration avec Île-de-France Mobilités et les opérateurs pour mettre en place les mesures de protection des voyageurs dans les transports collectifs.

L'État a accompagné dans le même temps le développement et la **pérennisation des pistes cyclables à travers un appel à projets lancé en juillet 2020.**

Les chantiers étant arrêtés en mars 2020, les discussions menées par l'État avec les fédérations du BTP ont abouti à l'élaboration de guides spécifiques permettant une reprise d'activité sécurisée. Cette mobilisation de tous a rendu possible l'inauguration du prolongement de la ligne 14 à la Mairie de Saint-Ouen en décembre 2020, prolongement qui constitue la première mise en service du Grand Paris Express.

Pour faire face à la crise sanitaire, l'État s'est engagé, avec la Région Île-de-France, dans la relance sur les mobilités. Cette relance passe notamment par des investissements massifs dans les transports du quotidien.

Ainsi, l'État va investir en 2021 et 2022 en Île-de-France un montant de 1,413 Md€ qui contribuera notamment au développement de projets ferrés (train et métro), de pôles multimodaux, de tramway, de bus à haut niveau de service.

Soutenir la rénovation thermique des logements

En 2020, près de 20 000 logements ont bénéficié des aides financières de l'ANAH afin d'effectuer des travaux de rénovation.

Il s'agit pour 65 % de logements en copropriétés et 35 % de propriétaires particuliers, essentiellement occupants. Ces résultats sont très satisfaisants au regard du contexte de crise sanitaire et de ses impacts, traduisant une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs.

Ma Prim Renov, qui s'adresse aux particuliers en vue de les accompagner pour la rénovation thermique de leurs logements, représente plus de 95 M€ de crédits engagés en 2020 en Île-de-France.

Une dynamique forte s'annonce en 2021 au travers des crédits du plan de relance (Plan Initiative Copropriétés, MaPrimeRénov' Copropriétés, dispositifs Anah).

Développer la construction de logements sociaux dans une logique de rééquilibrage territorial

En 2020, en dépit de la crise sanitaire qui a fortement impacté le secteur de l'immobilier, on dénombre 20 200 nouveaux logements **dont un tiers à destination des ménages les plus modestes (PLAI)**. Cette offre s'inscrit également dans le cadre d'un rééquilibrage territorial avec une large contribution des communes déficitaires en logements sociaux.

Grâce à un partenariat renforcé entre l'État, les collectivités territoriales et les opérateurs HLM, le nombre de logements locatifs sociaux agréés en Île-de-France en 2019 s'est maintenu au niveau de 2018. En 2020, la répartition du nombre de logements sociaux agréés est homogène entre les différentes catégories de logements sociaux (32 % de PLAI, 31 % de PLUS et 37 % de PLS).

Lutter contre la fracture numérique

Le déploiement de la couverture numérique fixe et mobile, comme le développement des services et des usages numériques, sont des enjeux importants au cœur des politiques publiques visant à enrayer la fracture sociale et territoriale.

S'agissant de la couverture fixe, l'objectif du haut bon débit (>8 Mbit/s) en Île-de-France est atteint. En ce qui concerne l'objectif du très haut bon débit (>30 Mbit/s) à atteindre d'ici 2022, l'état d'avancement en Île-de-France est satisfaisant avec un taux de déploiement de la fibre à 89 % au dernier trimestre 2020.

Partant du constat que 14 millions de Français ne maîtrisent pas le numérique, l'État a mis en place une stratégie nationale pour un numérique inclusif dont les dispositifs sont déclinés au niveau régional à travers notamment

- le Pass numérique pour former les exclus du numérique ;
- les Fabriques de territoires et autres tiers-lieux pour consolider et structurer dans les territoires les lieux de la médiation numérique ;
- les outils AidantConnect pour l'accompagnement et la réalisation d'une démarche en ligne ;
- les Conseillers numériques dont la mission est de contribuer à l'accompagnement et à la formation de franciliens qui utilisent peu, ou pas, les services numériques.

Reconquérir les friches industrielles

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable en Île-de-France pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain et de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Le Fonds Friches a été créé et l'appel à projets régional lancé en fin d'année 2020 augurent de nombreuses opérations de renouvellement urbain.

Réaménager les quartiers de gare

Le déploiement du réseau du Grand Paris Express, dont les chantiers se poursuivent à un rythme soutenu, doit être articulé avec l'aménagement des quartiers de gare afin de construire ou renforcer de nouvelles centralités urbaines.

La vitalisation des quartiers de gare doit être un vecteur de la réalisation de la Métropole multipolaire du Grand Paris et plus largement de l'aménagement de la Région Île-de-France. Ils doivent en être la vitrine des points de vue urbain, paysager, économique et social, tout en favorisant la vie locale.

Les services de l'État partagent cette ambition avec les élus régionaux, métropolitains et locaux et les échanges noués en 2020 permettront de traduire cette ambition par des opérations d'aménagement exemplaires.

Améliorer la qualité de l'air et de l'eau

S'agissant des pollutions en oxyde d'azote (principalement dues au trafic routier), l'État en région a contribué en 2020 à la mise en œuvre **de la Zone à faible émission (ZFE) Intra A 86 qui constitue un des** moyens les plus efficaces pour réduire cette pollution.

S'agissant des pollutions dues aux particules, l'État a contribué en 2020 via l'ADEME et avec le conseil régional à la mise en place d'un fond air-bois pour aider les franciliens à remplacer leur équipement ancien ou peu performant.

De nouvelles données dans une étude AirParif commanditée par la DRIEE montre en effet que le bois brûlé dans des cheminées résidentielles est à l'origine de 42% des émissions de particules très fines et le premier émetteur en région.

La prime à la conversion permet le changement de véhicule. Entre janvier et novembre 2020, plus de 90210 véhicules électriques ont été vendus (+ 138 % par rapport à 2019) et 11894 primes ont été payées pour un montant de 34 M€.

Par ailleurs, le plan d'actions «amélioration de la qualité de l'eau en **Seine et en Marne pour la baignade** » **permet le renforcement des aides** pour réaliser les travaux prioritaires sur les réseaux publics et faciliter les travaux de correction des branchements des particuliers.

S'appuyer sur des énergies renouvelables

L'Île-de-France se caractérise par ces 110 réseaux de chaleur et de froid qui alimentent 1,1 million de logements avec une énergie 52 % renouvelable et par son potentiel de production de géothermie. Des projets très conséquents ont été soutenus comme le réseau de chaleur de Bobigny-Drancy où un forage géothermique va alimenter 30kms de réseau, satisfera les besoins de 20 000 logements et évitera le rejet de 30 000 tonnes de CO2/an.

Par ailleurs, élaboré conjointement par l'État et la région, associant des élus, des acteurs économiques et de la protection de l'environnement, le Schéma biomasse de l'Île-de-France vise à développer la mobilisation de la biomasse à des fins énergétiques : bois, paille, effluents d'élevage ou encore déchets organiques.

Le projet élaboré en 2020 fait actuellement l'objet d'une évaluation environnementale avant enquête publique et adoption.

Déployer la nouvelle gouvernance du sport

La DRJSCS a accompagné la préfiguration et le déploiement de la nouvelle gouvernance du Sport en relayant les orientations nationales de l'Agence Nationale du Sport dans le domaine du développement des pratiques sportives.

Ces actions se sont inscrites dans un contexte sanitaire qui a rendu compliquée l'organisation des activités physiques et sportives et mis en difficulté les acteurs qui en ont la charge. La DRJSCS a veillé à les accompagner tout au long de cette année particulière en relayant les mesures gouvernementales, les protocoles de reprise des activités et les mesures d'urgence.

Œuvrer en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Comme toutes les politiques publiques, la stratégie régionale égalité entre les femmes et les hommes a été affectée par la crise COVID 19 en 2020.

Avec l'engagement de plus de 3 M€ en soutien aux acteurs associatifs, l'appui aux structures accueillant, écoutant, orientant et accompagnant les femmes victimes de violences a été prioritaire, conformément aux orientations stratégiques de la Délégation régionale aux droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE) pour 2020 :

- Poursuivre la dynamique du Grenelle contre les violences
« pour un parcours des femmes victimes de violences, adapté, professionnalisé et coordonné » ;
- Renforcer la lutte contre la prostitution et les conduites prostitutionnelles ;
- Faciliter l'accès à l'emploi et à l'entrepreneuriat des femmes les plus démunies éloignées du marché de l'emploi, quel que soit leur âge et leur territoire.

A la faveur du déploiement du télétravail et du numérique lié à la pandémie, la réflexion sur la place des femmes dans les métiers de la Tech et des Sciences de l'ingénieur s'est accélérée et concrétisée par le soutien de la DRDFE à plusieurs structures telles que BECOMTECH, INNOVATECH, Elles Bougent...

La DRDFE a en outre soutenu plusieurs organismes et programmes favorisant l'esprit entrepreneurial : concours "Créatrices d'Avenir" piloté par Initiatives ÎdF, les actions de France Active ÎdF, des Premières, de Led By Her, de Moovje, de Willa etc.



Inauguration de l'auditorium Yvette CHASSAGNE à la préfecture de région (mars 2021)

Contact :

Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



@Prefet75_IDF



<https://www.facebook.com/Préfecture-de-la-région-dlle-de-France-préfecture-de-Paris>



<https://www.linkedin.com/company/l-état-en-île-de-france/>